



# Le DPO : Délégué à la protection des données

## Rôle, missions, cadre d'intervention

### Contexte

- Le Règlement Général sur la Protection des Données de l'Union européenne « RGPD » fonde la mise en œuvre des mesures de protection des données à caractère personnel sur la possibilité pour le responsable de traitement de s'appuyer sur le délégué à la protection des données (parfois désigné sous son acronyme anglophone « DPO »).  
Véritable chef d'orchestre de la mise en conformité, le délégué à la protection des données doit présenter des qualités professionnelles, reflet de son parcours, mais aussi de sa formation initiale et continue.

### Objectifs

- Connaître les notions clés et règles de la protection des données à caractère personnel.
- Connaître le rôle et les missions du délégué à la protection des données.
- Connaître les axes du projet de mise en conformité, et leur priorisation.
- Connaître les pratiques professionnelles de la protection des données à caractère personnel.

### Programme

#### La protection des données à caractère personnel : règles, pratiques et enjeux pour le secteur

- Notions clés, nouvelles règles** : données personnelles et données sensibles, le traitement licite des données personnelles, droits des personnes concernées, responsables du traitement et responsables conjoints, la question de la sous-traitance, protection dès la conception et par défaut.
- Les risques pour les organismes** : contrôles de la CNIL présents et à venir, amendes administratives, responsabilités civile et pénale.
- Les opportunités pour les organismes** : un nouvel axe de bienveillance et de questionnement éthique, l'impact sur les droits fondamentaux des usagers, le renforcement de la qualité du service rendu.

#### Le délégué à la protection des données et la démarche de mise en conformité

- Le délégué à la protection des données** : rôle, missions, qualités.
- Le projet de mise en conformité** : pilotage du projet, cartographie des traitements, priorisation des actions au regard des risques effectifs et des bénéfices attendus, mise en place de procédures, traçabilité de la conformité, s'appuyer sur l'existant aux différentes étapes du projet.
- Les pratiques professionnelles de protection des données** : pratiques liées à l'utilisation des données, pratiques liées à l'environnement physique, pratiques liées à l'environnement informatique, pratiques liées à l'intervention de tiers.

**Date(s) :**  
7 juin 2019

**Lieu :**  
URIOPSS - Marseille

**Durée :**  
Inter : 1 jour - 7 heures

**Coût :**  
Dirigeants salariés : 275 €  
Dirigeants bénévoles : 198 €<sup>(\*)</sup>  
<sup>(\*)</sup> A partir du 2<sup>ème</sup> inscrit : 99 €/personne

**Public :**  
Directeurs, responsables des systèmes d'information, administrateurs

**Méthodes pédagogiques :**  
Appports de connaissances théoriques  
Exercices pratiques  
Mises en situation  
Travaux de groupe

**Intervenant :**  
Pascal LEFEBVRE,  
Juriste et délégué à la protection des données